



Lettre de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron

Juin 2016 | n°36

Edito

Après 12 ans d'une présidence constructive et sereine, Michel GOMBERT a fait le choix de ne pas briguer un nouveau mandat. Lors de l'Assemblée Générale, députés, sénateurs et chasseurs lui ont rendu un hommage respectueux et sincère.

Je voudrais, à mon tour, ajouter une modeste petite chanson à cette grandiose symphonie. Et te remercier, Michel, pour la confiance que tu m'as accordée et le plaisir que j'ai eu d'exprimer ici ces idées qui sont les nôtres. Avec un seul objectif : défendre et glorifier cette passion qui nous offre des bonheurs que ne connaîtront jamais ceux qui n'ont pas goûté aux aubes naissantes le cœur plein d'espoir.

Au nouveau président, à la nouvelle équipe qui dans quelques jours prendront en main la FDC12, je souhaite une sincère réussite. Il leur faudra du courage, de la foi et de la volonté pour pérenniser cette chasse que nous aimons. Car en dépit de nos belles certitudes, en dépit de notre impact socio-économique, de notre incontestable efficacité environnementale, de notre rôle incontournable de protecteurs des récoltes et des biotopes, nous serons encore, et j'allais dire de plus en plus, contestés. Nous ne sommes plus qu'un des nombreux utilisateurs de la nature, comme ils disent (et le seul qui paie pour être là !) et des épées de Damoclès se balancent sur nos têtes : dimanches sans chasse, extension aux animaux sauvages de la théorie « bobo » du bien-être animal, intégration, souhaitée par la mouvance écologiste (et tous ceux qui voudraient profiter de notre argent) de l'ONCFS dans l'Agence pour la diversité où nous serions minoritaires.

Si un jour, on nous réduit à l'état réglementé de brigades anti-dégâts, qu'en sera-t-il de notre liberté ? Et de notre plaisir de guetteurs d'ombres et de coureurs de friches.

Heureusement, la nouvelle saison de chasse s'annonce belle et nous partagerons le plaisir de nos chiens.

J.R.



Si vous souhaitez être informé par mail et recevoir notre prochaine newsletter pensez à fournir votre adresse mail à la Fédération, soit en téléphonant au **05 65 73 57 20** soit par mail **fdc12@chasseurdefrance.com**

SOMMAIRE

P. 2 : Rapport de Gestion

P. 3 à 9 : Rapport moral

P. 10 : Budget prévisionnel

P. 11 : Prix des adhésions

P. 12 : Offres promotionnelles

P. 13 : Renouvellement
des administrateurs

P. 14 à 16 : Dates d'ouvertures et de fermetures

P. 17 à 18 : Rapport d'activité

P. 19 : Intervention
de Jean-Luc Fernandez -
À lire - Les brèves

P. 20 : Les actions techniques

P. 23 : Tendances et effet
« bouilleur de cru »



Dossier technique : Compte rendu de l'AG

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

9 rue de Rome - Bourran BP 711

12007 Rodez cedex

Tél. 05 65 73 57 20

e.mail : fdc12@chasseurdefrance.com

Annexe Millau : Toute l'année :
les vendredis matins de 9h à 12h.

Uniquement Juillet et Août :
les vendredis de 9h à 12h et 14h à 17h

Ancienne usine COMBES
Rue de la Menuiserie 12100 Millau
Tél. 05 65 61 64 92

Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron du 16 avril 2016

Le Président GOMBERT ouvre l'Assemblée Générale en rendant hommage à plusieurs chasseurs et serviteurs de la chasse disparus récemment :

- Notre doyen Fernand ARRAGON qui, plus que centenaire parcourait encore les champs et les friches,
- Claude GALANT, Lieutenant de Louveterie à Camarès,
- Gérard MONMOTON, Garde très apprécié au temps des « fédéraux »,
- Jean VALIERES, Expert-comptable,
- Ainsi que de nombreux Présidents et membres des bureaux de Sociétés.
- Il clame aussi sa colère devant ce stupide accident de chasse qui a ôté la vie à un jeune de 18 ans.

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2015 par J-Pierre AUTHIER

1.1 L'exercice clos le 30 juin 2015 se caractérise par des résultats négatifs :

- Le *compte Gestion des dégâts* est déficitaire de : **55.051 €**

Charges : 494.302 €	Produits : 439.251 €
----------------------------	-----------------------------

1.2 Résultats économiques et financiers

Le chiffre d'affaires (y compris cotisations et affiliations) est de **1.739.746 €**, dont :

Le total des *Produits d'exploitation* ressort à **2.049.807 €** contre **1.934.720 €** pour l'exercice précédent, soit une augmentation de **5,95%**.

Les *charges d'exploitation* s'élèvent à **2.327.721 €**.



Le résultat d'exploitation est de **- 277.914 €** contre **- 169.806 €** pour l'exercice précédent.

Compte tenu des résultats financiers de **71.081 €** et du résultat exceptionnel de **+ 9.049 €**, le résultat de l'exercice se solde par une insuffisance de **197.784 €**.

Le bilan ressortait au 30 Juin 2015 à **3.190.449 €**.

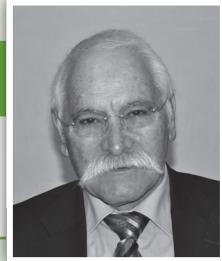
Les réserves de la Fédération sont passées de 640.257 € en 2004 à 1.681.462 € au 30 juin 2015 malgré les déficits des dernières années et les investissements réalisés, en particulier au centre de formation de la Gachoune, outil indispensable et efficace à l'éducation des chasseurs.

Afin de compenser la baisse du nombre de permis, le Conseil d'Administration proposera une augmentation raisonnable de l'adhésion « chasseur ».

Le rapport de gestion et les conclusions du Commissaire aux Comptes sont approuvés

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Avant le rapport moral proprement dit de l'activité de la FDC12, le Président GOMBERT, a, selon l'usage, fait état de la situation au plan national et régional.



AU PLAN NATIONAL

Le Président de la Fédération Nationale des Chasseurs, Bernard BAUDIN qui tenait sa dernière Assemblée Générale a fait un tour d'horizon des problèmes, des espoirs mais aussi des menaces qui pèsent sur la chasse française, menaces nationales mais aussi Européennes.

- En premier lieu, l'extension aux animaux sauvages de l'amendement Glavany sur le **bien-être animal**, porterait un coup fatal à la chasse. Nous devons être plus présents a dit Bernard BAUDIN sur le terrain scientifique, philosophique voire culturel comme l'ont fait les fauconniers et comme tentent certaines chasses traditionnelles (tendelles),
- A Bruxelles, la tendance n'est pas favorable aux armes fussent-t-elles de chasse. Nous devons éviter la remise en cause de la directive « armes » de 2008. Les trois accidents de chasse mortels dont trois randonneurs ont été victimes ne facilite pas notre défense et donne des arguments aux lobbies d'un Dimanche sans chasse comme le montre un sondage (biaisé mais présent sur le Net),

- L'Europe s'intéresse également aux risques sanitaires des munitions au plomb pour les humains, la faune et les sols. De colloques en rapports, l'idée fait son chemin mais nous espérons des études indépendantes que nous avons initiées.

➤ Jusqu'à présent notre présence lourde s'affirmait dans l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et dans le Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage (CNCFS). Ces deux structures sont menacées d'intégration minoritaire du CNCFS dans un Conseil National de la Biodiversité et de l'ONCFS dans l'Agence Française pour la Biodiversité en attribuant à l'Agence les recettes de la chasse et en changeant en notre défaveur la composition du Conseil d'Administration. Il est à craindre que, dans un premier temps, la police de l'environnement (et de la chasse) échappe à l'ONCFS, avant même une intégration, au profit de l'Agence française pour la biodiversité

Le Président BAUDIN a souligné l'implication et la mobilisation exceptionnelle des députés de droite et de gauche qui ont défendu une « écologie de bon sens », particulièrement les membres du groupe chasse à l'Assemblée nationale qui a pour le moment écarté les amendements et les articles anti-chasse.

- La démographie des chasseurs ne joue pas en notre faveur, la baisse des pratiquants se confirme (-2 % depuis 2011) malgré un intérêt des jeunes (+ 20 % de jeunes permis depuis 2011).
- Malgré les lois et les intentions gouvernementales, peu d'efforts, en profondeur, sont fait en faveur de la **biodiversité**. La COP21 a mobilisé tous les efforts en faveur du dérèglement climatique pendant que la France se classe au 2ième rang des pays ayant perdu le plus grand nombre d'espèces sauvages, pendant, aussi, que tous les 7 ans, un Département français disparaît sous le béton, que seuls 22 % de sites Natura 2000 sont en état de conservation favorable.



L'industrialisation de l'agriculture, le compactage des sols, l'usage massif des phytosanitaires, le machinisme géant rendent nos espaces agricoles hostiles à la petite faune sauvage, dans l'indifférence générale et les implications locales des chasseurs pour une biodiversité ordinaire sont dérisoires au regard de l'ampleur du problème.

On n'a pas l'impression que l'Europe et notre gouvernement se soucient vraiment des causes de disparition massive de la faune et de la destruction des milieux.

Ce n'est pas la multiplication des textes, la création d'une Agence de la Biodiversité et la mise à l'écart des chasseurs de la gestion des migrateurs qui résoudra les problèmes fondamentaux. Pas plus que le soutien aux chantiers de l'écologie primitive et aux associations anti-chasse.

Ce constat quelque peu morose doit nous stimuler pour accomplir notre mission :

- Séduire de nouveaux chasseurs,
- Conserver des territoires riches en gibier,
- Faire en sorte que la chasse soit acceptée dans la Société.

Pour cela, **notre présence dans les instances de consultation et cogestion** liées à l'environnement est indispensable. Depuis que le Grenelle de l'Environnement et la loi d'Avenir Agricole nous pouvons, enfin, faire entendre notre voix au CNTE (Conseil National de Transition Ecologique) à la FRB (Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité) à l'ONB (Observatoire National de la Biodiversité) à la SNB (stratégie Nationale de la Biodiversité) et, malgré l'opposition de la L.P.O. nous sommes membres de l'IUCN international (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

(Une parenthèse pour souligner, si nécessaire, les usines à gaz technocratiques qui résultent de l'application des lois traitant de la nature avec, en prime de nombreuses sinécurés dorées offertes à des membres des forces bien-pensantes militant pour la mort de la chasse. n.d.l.r.)

Si les députés confirment le vote des sénateurs, la loi Biodiversité devrait, modifier certaines conceptions et pratiques selon notre

vision : gestion et non gel des ressources, protection des usages, **principe de responsabilité** et non de précaution.

Ainsi, nos points de vue sont peu à peu pris en compte, hormis par les intégristes verts, bien entendu.

➤ Un autre point à mettre en exergue est la **valorisation économique** de la chasse ainsi que sa **mission de « compensation écologique »**. En clair, nous devons démontrer que la chasse donne aux écosystèmes plus qu'elle n'en retire.

➤ Nos missions dans le **domaine éducatif** et la **veille sanitaire** doivent nous rendre incontournables grâce à notre présence permanente dans la nature. **Les Fédérations des Chasseurs assurent un véritable service public.**

➤ Pour l'instant nous n'avons pas de chiffres incontestables sur l'économie de la chasse, la plus-value apportée aux territoires, le poids de ces missions. Nous travaillons à pondérer tout cela.

➤ Notre participation aux **travaux scientifiques** liés aux territoires et à la faune sauvage n'est pas négligeable. La loi sur la Biodiversité rendra désormais obligatoire **la mise en commun de toutes les données des travaux scientifiques** sur la nature avec le risque de communiquer des connaissances qui, tout en nous alertant et en infléchissant notre action, pourraient aussi être utilisées à notre détriment

➤ Peut-être devons-nous intensifier le potentiel d'études à l'échelle régionale en harmonie avec la mise en place des grandes régions.

➤ **En conclusion** le Président BAUDIN anticipe le futur des Fédérations départementales et régionales : L'Etat, selon lui, s'en tiendra aux tâches régaliennes, laissant de grandes responsabilités aux citoyens, via les nouvelles technologies. « Ainsi, nos Fédération seront-elles condamnées à n'être pas assez publiques pour l'Etat et accablées de tâches administratives.... Et pas assez militantes et syndicalistes pour les chasseurs. Elles seront condamnées à renforcer leurs missions publiques pour conforter la cotisation obligatoire... »

AU PLAN RÉGIONAL



Depuis la réunion du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées, notre région compte 190.000 chasseurs mais encore deux structures régionales distinctes qui sont aussi dissemblables que possible, ce qui ne manquera pas de créer quelques difficultés de fusion.

Evidemment, se pose le problème des aides régionales : une dotation annuelle a été promise et il est à craindre qu'elle soit l'unique contribution à attendre, les financements Européens ou Nationaux auxquels nous avons eu accès précédemment seront-ils réservés aux associations se réclamant de la protection de la nature, souvent anti-chasse ? C'est un problème de tactique politique, la majorité régionale étant peut-être tributaire des votes « verts ».

Qu'en sera-t-il des dossiers en cours, par exemple celui relatif à l'aménagement du centre

de formation de la Gachoune ? Notre Directrice régionale Karine St Hilaire est optimiste à ce sujet. A l'avenir, nous devrons nous efforcer de trouver des **sources de financement** nouvelles si nous voulons être des acteurs effectifs **dans la gestion des espaces et des espèces** qui est notre mission essentielle.

Sans entrer dans le détail, il faut savoir que nos deux structures régionales ne se ressemblent guère. Rôle et gestion du personnel, participation financière des Fédérations Départementales, il faudra harmoniser tout cela. Peut-être faudrait-il aussi renforcer le potentiel technique de la nouvelle Fédération Régionale sans tomber dans les excès de l'ONCFS ou de l'ONF en transférant à ces niveaux de compétences indiscutables sur le terrain départemental.

AU PLAN DÉPARTEMENTAL

Au cours de la dernière année du dernier mandat du Président GOMBERT, les missions de tous les intervenants ont été précisées en vue d'une efficacité maximale. A savoir :

- Le Conseil d'Administration fixe la politique cynégétique,
- Les Commissions élaborent des propositions présentées ensuite à nos partenaires (DDT, ONCFS, Louvetiers, Associations spécialisées, salariés),
- Ces propositions sont validées par le Conseil d'Administration, les associations spécialisées informées,
- Le personnel de la FDC12 met en œuvre les programmes sous la responsabilité du Directeur.

Le Conseil d'Administration et les Commissions sont réunis tous les mois. Ils peuvent faire appel à des intervenants extérieurs (IMPCF, ou ONCFS-Mr MAUVY) récemment pour la gestion du lièvre.

Lorsqu'un vœu est formulé pour vote à l'Assemblée Générale, il importe au préalable de procéder à une consultation de la base et de faire l'analyse objective des différentes opinions afin que la proposition soit bien expliquée à l'Assemblée Générale avant le vote. Ainsi l'ouverture à une date unique du lièvre fera l'objet d'un vote en 2017.

La Fédération se doit de faire évoluer les méthodes de gestion au petit gibier en procédant ou en suivant des expérimentations de terrain.

Des efforts de gestion pratiqués depuis plusieurs années pour le petit gibier, lapin, lièvre, perdrix, faisant, il ressort avant tout que la **régulation des nuisibles** est fondamentale avec ses contraintes, lourdes et nombreuses que nous devons respecter pour ne pas dénaturer l'image de la chasse.

Certaines expérimentations par exemple PROBIOR dans le Camarès, en faveur de la **perdrix rouge**, arrivent à leur terme. Il importe que la gestion raisonnable soit poursuivie et que les mesures agro-faunistiques soient pérennisées.

Une nouvelle technique d'évaluation des populations de lièvres est testée sur 21.000 Ha dans les environs de Salles la Source en collaboration avec l'ONCFS. L'apport du nouveau Chef de Service de Garderie, Yves BRAY, spécialiste du lièvre, nous sera précieux. 2016 devrait voir s'élaborer de nouvelles directives de gestion.

Dans notre parc technique des Gachounes, une souche de lapins prospère, sans maladie pour l'instant. Elle pourrait constituer une source intéressante de repeuplement.

La douceur exceptionnelle de l'automne et de l'hiver a contrarié les migrations et la saison a été très moyenne. A ce propos, il est rappelé que **le retour de la carte de prélèvement bécasses est obligatoire** pour l'obtention d'une nouvelle carte.

Les chasseurs doivent se sentir concernés par **les surpopulations ponctuelles de Grand Gibier**.

- Trois Unités de Gestion ont vu le jour pour les grands cervidés. Il faut limiter l'extension des populations hors de ces zones gérées. Un Administrateur sera responsable de la nouvelle **Commission grands cervidés**.





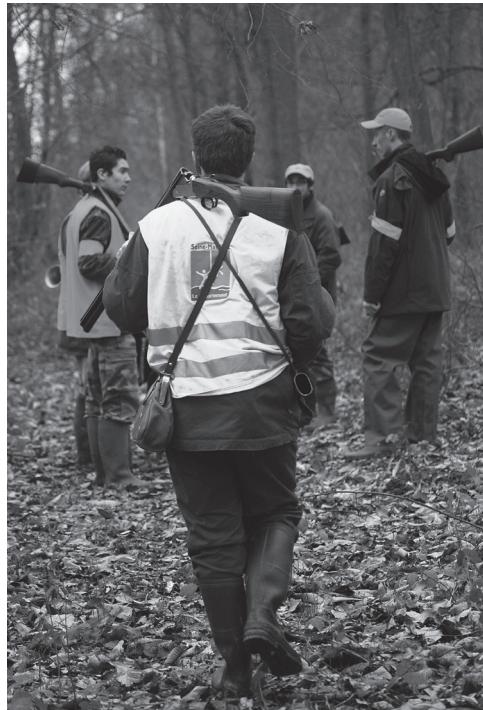
La gestion du sanglier doit être pensée et pratiquée au niveau de l'Unité de Gestion et pas seulement dans le cadre de la commune où les équipes vieillissantes et réduites ne sont plus adaptées au problème présent.

Les contacts Unité de Gestion/Monde agricole doivent être permanents afin de renforcer les responsabilités locales sans avoir recours à la solidarité financière de l'ensemble des chasseurs.



- Il est probable que l'exploitation forestière, les conditions climatiques et le passage de grands prédateurs modifie le comportement des grands cervidés.
- Le sanglier est trop abondant et les dégâts agricoles ont progressé de 80 %. Certes, la pression de chasse a été forte (2.000 pièces prélevées en plus, soit 9602 cochons) mais il est évident qu'en certains secteurs les animaux sur le terrain étaient trop nombreux en fin de chasse. Ce qui se traduit par des risques sanitaires, des dégâts importants d'où conflits chasseurs/agriculteurs, malgré nos contacts avec la nouvelle équipe FDSEA.
- Les dangers sanitaires qui découlent d'une telle abondance doivent être sérieusement pris en compte.
Le nouveau Schéma de gestion (SDGC2) arrêté après avis de tous nos partenaires (ONCFS, ONF, agriculteurs et sylviculteurs, Associations....) impose de nouvelles mesures : limitation du tir à balle, réglementation sur les armes rayées, organisation des battues, etc... Malgré cela un jeune de 28 ans a été tué





par un jeune chasseur (première année de permis) dans des conditions qui semblent, à priori, contraires aux préconisations élémentaires de sécurité. Le permis de chasser note 21/31 points la partie liée à la sécurité, notre parcours de formation en tiendra compte.

En France, le nombre d'accidents mortels à la chasse continue de décroître (de moitié lors de la dernière campagne) mais ils ont concerné 3 non chasseurs, d'où de **vives campagnes des opposants à la chasse du dimanche**.

Si le tir à l'approche et à l'affût en protection des cultures est efficace, on ne peut pas le considérer comme approprié en matière de sécurité. De même l'organisation de battues hors des règles prescrites, y compris et surtout en petit nombre sur des territoires restreints.

- Se développe un mouvement irréversible de fusion des communes, posant, en même temps, la fusion des Associations de Chasse. Seules les ACCA sont concernées, devant, par principe épouser les limites du territoire communal. Le 9 mars dernier l'Assemblée nationale a adopté un amendement à la Loi Biodiversité rendant facultative la fusion des ACCA (ou leur extension à la totalité de la nouvelle commune dans les Départements comme le nôtre où les ACCA ne sont pas obligatoires).



Mesdames et Messieurs, permettez-moi de tenir quelques propos.

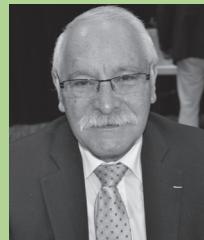
Depuis l'aube de l'humanité, il y a des hommes qui chassent, dans un premier temps pour se nourrir, mais progrès social aidant, le chasseur est actuellement un prédateur conscient, mesuré, raisonnable. Plus qu'un loisir, la chasse est avant tout un art de vivre qui a su s'adapter aux évolutions de la Société, répondre aux impératifs environnementaux.

C'est ainsi que le chasseur cueilleur, il y a encore peu de temps, est devenu gestionnaire par sa connaissance de la faune, mais aussi par son implication chaque jour plus grande dans l'aménagement des milieux, la recherche sur les espèces, la veille sanitaire. Néanmoins il ne faut pas oublier qu'elle a une utilité publique, nous devons réguler les espèces un peu trop invasives qui occasionnent des dégâts sur les cultures et les élevages de volailles.

C'est une activité très noble, elle impose le respect de la nature et de l'animal, elle doit être vécue avec un caractère incontournable : lieu de convivialité, de partage, de brassage de tous les milieux socio-culturels et socio-professionnels, elle est l'exemple de cette fraternité et du vivre ensemble que nous devons conserver et perpétuer. Également nous devons avoir une attention particulière à faire découvrir et montrer aux non-chasseurs la réalité de notre loisir : ses règles, son éthique et bien entendu le bonheur d'évoluer dans la nature à l'écoute de la faune sauvage. Tout cela dans le but de faire évoluer les mentalités et combattre les idées reçues, propagées par nos adversaires.

Donc défendre et promouvoir la chasse c'est notre devoir de transmettre à nos enfants, petits-enfants, voisins, amis, pour qu'ils ressentent à leur tour les mêmes émotions. L'organisation et la gestion de la chasse ont toujours motivé mes démarches pour la défense de ses intérêts et celle des chasseurs. En effet, depuis 1972 au sein de l'UC de Rodez, ensuite à la création de l'ACCA de Luc en 1984, en poursuivant dès 1988 auprès de la Fédération, avec 12 années de Présidence, j'estime et je pense qu'il me semble sage de me mettre progressivement en retrait afin de réaliser une passation de pouvoir organisée dans la continuité de la politique menée jusqu'à ce jour. Par conséquent, je m'adresse à

vous tous, les Présidents, membres de bureau de Sociétés de chasse, chasseurs, mais aussi tout particulièrement à vous, tous mes collègues Administrateurs, au Directeur, à l'ensemble du personnel et vous dire combien j'ai aimé travailler à vos côtés où j'ai trouvé une seconde famille. Je veux souligner aujourd'hui le professionnalisme du personnel qui a été l'une de mes grandes satisfactions. Je souhaite que mon successeur poursuive le travail engagé afin qu'il soit un maillon efficace de la vie cynégétique de notre beau Département, qu'il soit au plus près des territoires, au contact direct de ceux qui font vivre la chasse, qu'il assume sa fonction au plus profond des responsabilités.



Notre institution est au service des chasseurs, ce sont eux qui financent ; il ne faut pas perdre cela de vue car le sens du service doit être toujours présent au cœur de notre action. Comme cité en préambule, je suis convaincu que l'avenir de la chasse passe par la progression de nos connaissances et que le recueil de données sera un élément essentiel pour la protection et le développement de notre patrimoine faunistique. En prenant conscience des droits et devoirs de chacun d'entre nous, cela doit nous permettre de conduire et maintenir une politique de la chasse qui s'inscrit dans la logique des exigences du développement durable. Donc, Mesdames et Messieurs « Agissons dans l'intérêt général, nous sommes une force d'action, de proposition au service de la société toute entière. Nous, chasseurs, avons un art de vivre, une passion indépendante de toute politique ».

Merci à vous tous qui avez partagé ma passion pendant une période, pour certains près de 40 ans. Merci à tous les membres du Conseil d'Administration, Merci au Directeur, Didier BETEILLE et à l'ensemble du personnel, Merci à mes Conseillers, Jean ROUQUET et Jean-Claude CROS, Mais également merci à l'Administration, et à l'ONCFS, qui nous ont accompagnés dans toutes nos démarches. Je termine par un merci tout particulier à mon épouse qui m'a permis de vivre ma passion qu'elle me pardonne pour les nombreuses absences, mais dorénavant je serai plus présent pour être au plus près de nos petits-enfants. Je vous dis au plaisir de prochaines rencontres car je reste à vos côtés me sentant encore chez moi.





BUDGET PRÉVISIONNEL 2016-2017

Budget prévisionnel 2016-2017 - Secteur général

Intitulés	Prévisions
Achats et services extérieurs	521.660 €
Causse comtal + Agrifaune	140.000 €
Impôts et taxes	52.790 €
Charges de personnel	770.930 €
Autres charges de gestion courante	113.830 €
Charges financières	18.750 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	115.080 €
TOTAL DES CHARGES	1.733.040 €
Production vendue	56.100 €
(Causse Comtal 80000 + Agrifaunistique 10000)	90.000 €
Subventions d'exploitation (Causse 100000 + Agrifaunistique 8000)	108.000 €
Autres produits de gestion courante	13.000 €
Produits financiers	34.380 €
Produits exceptionnels	10.000 €
Transferts de charges	10.860 €
Autres	42.620 €
Timbre Fédéral	1.214.600 €
Adhésion territoriale	108.000 €
Subvention État/Validation	45.600 €
TOTAL DES PRODUITS	1.733.160 €
RESULTAT	+ 120 €

Budget prévisionnel 2016-2017 - Secteur dégâts

Intitulés	Prévisions
Achats et services extérieurs	93.290 €
Indemnisation dégâts	142.000 €
Impôts et taxes	10.470 €
Charges de personnel	122.010 €
Autres charges de gestion courante	16.690 €
Dotations aux amortissements et provisions	6.590 €
TOTAL CHARGES DEGATS	391.050 €
Production vendue	20.500 €
Cotisation proportionnelle aux dégâts	64.320 €
Timbres sangliers	61.410 €
Plan de chasse Grand Gibier	182.178 €
Subventions d'exploitation	59.000 €
Produits exceptionnels	1.500 €
Reprises sur amortissements et provisions	2.000 €
Transferts de charges	1.000 €
TOTAL RECETTES DEGATS	391.908 €
RESULTAT	+ 858 €

Participation Plan de Chasse Grand Gibier et marquage

	Prix		Prix
CEF+CEI	80 €	CHI Tir Eté	16 €
CEI* (prix moyen)	40 €	CHI	16 €
JCB	40 €	MOF	30 €
CEM 1	80 €	MOJ	20 €
CEM 2	120 €	MOM	50 €

CEI : 20 € + complément en fonction de la classe d'âge prélevée **au retour** de la carte de prélèvement.



Le Budget prévisionnel est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale

PRIX DES ADHÉSIONS

Adhésion chasseur : 104 € + 2 € frais de routage ou de transformation de permis initial

Adhésion temporaire : 52 € pour 9 jours consécutifs 26 € pour 3 jours

Cotisation sanglier : 6€ (3€ pour 3 et 9 jours)

Adhésion territoriale	
Identique depuis 2003	200 €
Contrat service complémentaire (garderie, service juridique)	75 €
Supplément pour territoires n'accueillant ni jeunes chasseurs ni chasseurs extérieurs	100 €

L'aide à la location domaniale est de 15 % et complétée par une participation des chasseurs aveyronnais sous forme :

- D'adhésion annuelle
- D'adhésion journalière
- Autre formule souhaitée par la Sté

Contributions dégâts sangliers par adhérent territorial / dégâts indemnisés au territoire

0 € à 100 €	Forfait 20 € minimum
de 101 € à 2 000 €	30 %
de 2 001 € à 2 500 €	600 €
de 2 501 € à 3 500 €	750 €
de 3 501 € à 4 000 €	1 050 €
de 4 001 € à 5 000 €	1 200 €
de 5 001 € à 6 000 €	1 500 €
+ de 6 000 €	1 800 €

Noter que la journée supplémentaire pour pose de clôture est facturée 50 € par jour et par Agent.

LES PIÈGES seront vendus aux Associations adhérentes avec contrat au prix d'achat, y compris frais de gestion (port, frais de gestion de stocks...).

Vente assurance renouvelée :

Lors de la validation, il est proposé la vente de l'assurance Responsabilité Civile de base GAN au prix de 20 €.

L'attestation sera imprimée sur le document de validation du permis.

Pour ceux qui le souhaitent, une extension des garanties pourra se faire directement auprès de la Compagnie (chien, arme, etc...)

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale

OFFRES PROMOTIONNELLES SAISON 2016-2017

Les offres sont reconduites dans les conditions suivantes :

Mesure Nationale

➤ Nouveaux chasseurs

- Cotisation fédérale identique sur tout le territoire national (**30 €**)
- **50 %** sur la redevance cynégétique départementale
- Timbre national Grand Gibier à **1 €**

*Cette validation départementale
aura une valeur **Nationale**.*



Mesures Départementales

➤ Pour les chasseurs de moins de 20 ans ayant déjà validé pour la première fois en 2015-2016 le permis en Aveyron :

- **52 €** correspondant à 50 % de l'adhésion chasseur du département de l'Aveyron pour les validations départementales et bi-départementales
- **47,50 €** correspondant à 50 % de l'adhésion pour les validations nationales pour le Département de l'Aveyron. Pas de réduction pour la contribution sanglier, aucune réduction pour les validations temporaires.

➤ Pour les Sociétés : accueil d'un nouveau permis gratuitement la 1^{ère} année, jeune ou adulte, ou un jeune de moins de 20 ans la 2^{ème} année.

Subvention de **50 € par nouveau permis**.

➤ L'opération parrainage se poursuit. Le parrain doit avoir validé son permis la saison précédente, le parrainé ne doit pas avoir validé son permis lors des 3 dernières saisons pour le Département de l'Aveyron.

Ils recevront tous les deux **52 €** pour les validations départementales et bi-départementales pour le département de l'Aveyron et **47,50 €** pour les validations Nationales pour le Département de l'Aveyron.

Recrutement de chasseurs opération renouvelée (uniquement en Aveyron)

Sociétés de chasse, prospectez parmi les anciens chasseurs ceux qui sont susceptibles de valider un permis après 3 ans d'arrêt et parrainez-les pour qu'ils bénéficient de **52 €** pour une validation départementale et **47,50 €** pour une validation nationale.

Vous recevez 60 € par chasseur.

**Les offres promotionnelles sont approuvées
à l'unanimité par l'Assemblée Générale**

RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS

8 postes étaient renouvelables.

Un Administrateur devait être coopté après démission de Jean-Paul ALBOUY

Résultats sur 8518 voix exprimées :

PAYS 1 : Bas Quercy



CALMETTES
J.Yves
Réélu
(6352 voix)



CAPELLE
Thierry
Élu
(4489 voix)



DAUDÉ
André
Coopté
(8477 voix)

PAYS 3 : Ségala-Palanges



AUTHIER
J.Pierre
Réélu
(7928 voix)



GOMBERT
Michel
Réélu
(7933 voix)

PAYS 2 :

Aubrac-Vallée du Lot



SAUSSOL
Pierre
Élu
(8335 voix)

PAYS 4 : Grands Causses



EVESQUE
J.Robert
Réélu
(7835 voix)



ESPITALIER
Guy
Réélu
(8028 voix)

Territoires privés :



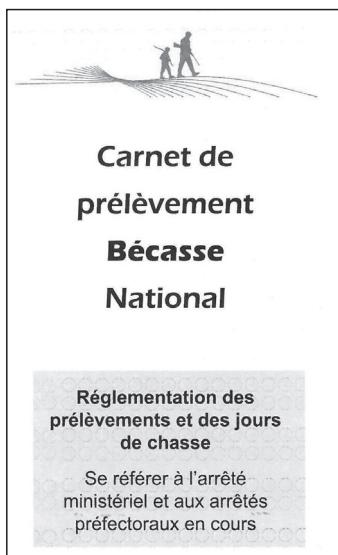
LAPEYRE
Robert
Élu
(4699 voix)

DATES D'OUVERTURES ET DE CLÔTURES

Conditions de chasse

Ouverture générale : Dimanche 11 septembre 2016 à 7h00
Clôture générale : 28 février 2017 au soir

Tous les détails, espèce par espèce se trouvent dans le document joint à la validation du permis de chasser.



LAPIN	11 septembre 2016 au 31 janvier 2017
LIÈVRE HORS PLAN DE CHASSE	25 septembre 2016 au 4 décembre 2016 Pour les Société qui imposent un PMA, possibilité d'avoir des CPU à prix coutant auprès de la Fédération. Le C.P.U n'est plus à renseigner sur place.
LIÈVRE EN PLAN DE CHASSE	9 octobre 2016 au 4 décembre 2016 Bracelet de marquage obligatoire
PERDRIX ROUGE	11 septembre 2016 au 4 décembre 2016 Suppression du PMA. Pour les Société qui imposent un PMA, possibilité d'avoir des CPU à prix coutant auprès de la Fédération. Le C.P.U n'est plus à renseigner sur place.
PERDRIX GRISE ET FAISAN	11 septembre 2016 au 31 janvier 2017
GIBIER D'EAU	11 septembre 2016 au 31 janvier 2017
GRIVES	11 septembre 2016 au 31 janvier 2017
COLOMBIDÉS	11 septembre 2016 au 31 janvier 2017
BECS DROITS	- 11 septembre 2016 au 31 janvier 2017 : Chasse au poste matérialisé les mardis-jeudis et vendredi jusqu'au 31 janvier 2017 au soir. - Du 1 ^{er} février 2017 au 28 février 2017 : Possibilité de tir à poste fixe tous les jours. Les appelants vivants et artificiels ou les formes sont autorisés
BÉCASSE	11 septembre 2016 au 31 janvier 2017 PMA : 2/jour - 30/an. Carte de prélèvement à renseigner sur place et marquage obligatoire par languette adhésive. Février : selon arrêté ministériel, PMA jours de chasse par semaine inchangé Pour la Bécasse le retour de la carte de prélèvement est obligatoire



RENARDS

- 11 septembre 2016 au 31 janvier 2017
 - Chasse en battue et à l'approche dans le cadre de l'exécution du plan de chasse du grand gibier ou chasse du sanglier aux mêmes conditions
 - Chasse en battue samedi, dimanche, lundi, mercredi spécifique au renard avec carnet de battue
 - Chasse par tir à plomb à l'approche ou affût samedi, dimanche lundi, mercredi
- Du 1^{er} février 2017 au 28 février 2017 : la chasse du renard sera pratiquée exclusivement en battues aux conditions fixées dans l'arrêté.

GRAND GIBIER	Ouverture à l'approche	Ouverture en battues	Clôture
GRANDS CERVIDÉS CERFS ET BICHES + SIKA	du 11/09/2016 au matin au 07/10/2016 au soir (tir individuel, approche affût uniquement)	Samedi 8/10/2016 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	31/01/2017 au soir
CHEVREUILS ET DAIMS	Tir des brouards et Daims à partir du 1/06/2016 (*) au 10/09/2016 au matin	11/09/2016 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	31/01/2017 au soir
MOUFLONS	1/09/2016 (*) au matin au 10/09/2016 (tir individuel, approche affût uniquement)	11/09/2016 au matin (tir individuel, approche, affût et battues)	31/01/2017 au soir

(*) pour les détenteurs d'autorisations individuelles

LIMITATION DES JOURS DE CHASSE :

La chasse est suspendue 3 jours par semaine : mardi, jeudi et vendredi sauf :

- Jours fériés
- Plan de chasse et renard
- Gibier d'eau, turdidés et becs droit à l'affût matérialisé

Les conditions de chasse pour la petite vénérerie et la vénérerie sous terre sont soumises à Arrêté Ministériel.



SANGLIERS

➤ 1^{er} juin 2016 – 11 septembre 2016

Uniquement approche – affût avec autorisation préfectorale après constat de dégâts

➤ 15 août 2016 – 10 septembre 2016

Sur **décision de l'Unité de Gestion**, battue uniquement (choix des jours autorisés sur les 4, nombre de battues et feuillet obligatoirement signé par les 2 représentants agricole et cynégétique)

➤ 11 septembre 2016 – 8 janvier 2017

Chasse autorisée à l'approche, à l'affût et en battues selon Arrêté préfectoral

➤ Pour une simplification de la réglementation, il sera possible :

- ➔ Soit de fermer au **8 janvier 2017 au soir**
- ➔ Soit de fermer le **31 janvier 2017 au soir**

Possibilité de fixer un nombre de battues sans choix des jours, laissant les 4 jours autorisés
Ou possibilité de limiter les jours ce qui ne semble pas être la solution pour répondre à la problématique dégâts

➤ En février :

L'Unité de gestion pourra en cas de dégâts ou de surpopulation fixer un nombre de battues qui pourront s'effectuer un des 4 jours de chasse autorisé au choix.

CHASSE AUTORISÉE EN TEMPS DE NEIGE AVEC RESTRICTIONS.

- Nombre de participants supérieur ou égal à 10 (comme le week-end)
- Conditions de neige à noter sur carnet de battue
- **PMA de 3 sangliers/jour (poids, sexe à noter sur carnet).**

SUPERFICIE MINIMALE D'UN SEUL TENANT À 200 HA MAINTENUE POUR L'OBTENTION D'UN CARNET DE BATTUE POUR LA CHASSE AU SANGLIER

Pour les territoires inférieurs à 200 Ha le tir d'affût et d'approche aux conditions prévues sera possible et le droit de chasse du sanglier en chasse collective ne pourra être cédé qu'à un territoire attenant.



**Le tir à balle est interdit
sur les territoires
d'une superficie < 20 Ha**

**Les propositions de dates d'ouvertures
et de fermetures sont adoptées**

RAPPORT D'ACTIVITE 2015-2016

ADHERENTS TERRITORIAUX: 544

Arrondissements	Adhérents
Secteur Grands Causses	188
Secteur Ségala Palanges	163
Secteur Bas Quercy	122
Secteur Aubrac Vallée du Lot	71

ASSOCIATIONS COMMUNALES DE CHASSE AGREES (A.C.C.A.)

60 A.C.C.A. fonctionnent actuellement
(Une nouvelle ACCA a été créée en 2015)

Il a été validé **12.230 permis en 2014/2015**
contre 12.464 en 2013/2014,
soit une baisse de 1,88 %

Années	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Timbres	13 792	13 541	13 252	13 084	12 768	12 464



COTISATIONS SANGLIER : 10.166 en 2014/2015

contre 10.699 en 2013/2014, (soit - 4,98 %)

Pas de timbre sanglier pour validation nationale :
509 validations nationales dont 415 avec timbre national grand gibier + 182 nouveaux chasseurs avec le timbre national grand gibier.

Le pourcentage de chasseurs de sangliers et de grand gibier est de 88 % contre 90,62 % en 2013/2014.

Années	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Sangliers tués	6 976	7 415	6 823	7 604	7 950	9 602

DEGATS DE GRAND GIBIER du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015

- | | | |
|--|------------------|-------------------------------|
| ➤ Indemnisation dégâts : | 203 273 € | contre 112 674 € en 2013/2014 |
| ➤ Frais Estimateurs et préventions :
(sans matériel de clôture) | 169 900 € | contre 155 737 € en 2013/2014 |
| | 373 173 € | Soit + 39,03 % |

ETAT DES ESPECES NUISIBLES DETRUITES

ESPECES	Renard	Marte	Fouine	Ragondin	Rat Musqué	Corneille	Pie
Louveteriers	846	39	79	277	16	140	277
Vènerie sous terre	726	0	0	0	0	0	0
Agents de l'O.N.F.	27	16	0	0	0	0	12
Piégeurs Gardes	3 493	349	189	1 635	84	757	3 022
Particuliers	0	0	0	912	0	54	0
TOTAL 2015	5 092	404	268	2 824	100	951	3 311
TOTAL 2014	5 838	792	515	3 107	206	1 284	5 246
TOTAL 2013	5 785	642	572	2 706	122	1 324	3 692
TOTAL 2012	5 798	856	629	3 604	419	1 135	4 793

PLAN DE CHASSE LIEVRE

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Superficies	298.299	317.246	292.202	297.917	297.917
Nbre de lièvres attribués	7.889	8.029	7.069	7.080	6.840
Nbre de lièvres affectés	6.587	6.140	6.178	5.692	5.696
Lièvres prélevés	3.203	2.991	2.637	2.814	2.587
% (affectés et prélevés)	48,63 %	48,71 %	42,68 %	49,44 %	45,42 %



PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

CERFS ET BICHES	Attribués	Réalisés	Pourcentage
Cerfs adultes CEM1	142	139	98 %
Biches adultes	232	205	88 %
Jeunes	200	181	91 %
Cerfs indéterminés	334	166	50 %
TOTAL	908	691	76 %



CHEVREUILS	Attribués	Réalisés	Pourcentage
TOTAL	8.024	7.595	95 %



MOUFLONS	Attribués	Réalisés	Pourcentage
Mouflons femelles	29	25	86 %
Mouflons mâles	26	20	77 %
Mouflons jeunes	25	22	88 %
Mouflons indéterminés	35	33	94 %
TOTAL	115	100	87 %



INTERVENTION DE JEAN-LUC FERNANDEZ

Jean-Luc Fernandez est Président de la Fédération des Chasseurs de l'Ariège, membre de la Commission Grands Prédateurs à la Fédération Nationale des Chasseurs, Président de Commission Nationale du gibier de montagne, membre du Comité Médialoup.



Il a décrit dans un langage percutant la situation en Ariège concernant les grands prédateurs : « Nous avions déjà l'ours dont les dégâts sont payés par l'Etat mais qui gèle les territoires où nous ne pouvons plus chasser pour limiter les nuisances des sangliers, les vautours qui, affamés, s'attaquent aux agneaux et aux veaux naissants, voici désormais le loup qui nous vient paraît-il, d'Italie après avoir franchi, sans doute, de multiples péages

d'autoroute et non de l'Espagne voisine où vivent 2000 loups !

L'exemple de gestion du parc Lozérien montre qu'on ne contrôle pas grand-chose en matière d'introduction dans la nature d'animaux captifs, d'espèces sauvages protégées, ce que la loi interdit, en principe.

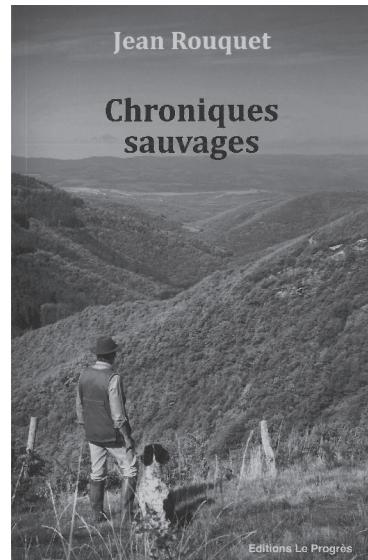
Ours, vautour et loup, c'est le chant du cygne du pastoralisme... ».

A LIRE

Après «**La Jasse d'Armand**» (en poche sous le titre l'Enfant de la Borie), et «**Retour à Montifret**», Jean ROUQUET, dans son nouvel ouvrage, nous fait part de ses émerveillements quotidiens à parcourir les friches, flâner dans les chemins ombragés et remonter les torrents.

Ce titre est une ode poétique et épicurienne qui chante avec sincérité l'amitié du chien, le vol furtif de la bécasse, la naissance du jour à l'affût des palombes, l'éclair argenté de la fario dans le courant.... Et la douceur de vivre, à deux, sur la colline de son enfance devenue son jardin des merveilles.

You pouvez vous procurer le livre au prix de **19 €**
à la Fédération des Chasseurs
9 rue de Rome – Bourran – 12007 RODEZ
ou dans les librairies Aveyronnaises



BRÈVES

Fête de la Chasse, du chien et de la nature de Saint Affrique

Le Dimanche 7 août 2016 dans le parc de l'Évêché de Vabres l'Abbaye

Renseignements : Jean-Bernard REVELLAT 06.21.43.14.68 – jbrevellat@wandoor.fr

LES ACTIONS TECHNIQUES

Bernard BLANCHY, Chef du Service Technique, a résumé pour la Lettre d'Info les actions techniques menées en évoquant les densités et l'état sanitaire des différents gibiers.

LIEVRE

La reproduction en amont de la dernière saison de chasse était jugée bonne, les comptages dans les zones en Plan de Chasse étaient à la hausse. Malheureusement une épidémie due au virus hémorragique du lièvre (EBHS) a considérablement atteint les populations. 30 analyses ont été effectuées en période de chasse et 20 cas de EBHS constatés. Les prélèvements ont volontairement été réduits parfois stoppés. L'épidémie a touché l'ensemble du département mais semble en sommeil pour le moment alors que quelques cas sont encore signalés dans le Tarn et en Lozère.

Recrudescence nationale de la tularémie, maladie très dangereuse pour l'homme. Pas de cas détectée en Aveyron. Il n'est pas inutile de rappeler que tout lièvre à la rate atrophiée est suspect de tularémie et doit être dès lors manipulé avec des gants avant de le livrer à l'analyse en contactant le Service Technique de la FDC12 (réseau SAGIR).

Les comptages de printemps sont convenables malgré l'épidémie, le plan de chasse est stable. Une Unité de Gestion lièvre est en place sur le Causse Comtal. Elle couvre 21000 hectares et comporte 35 adhérents sur 7 communes. Son objectif est de vérifier le taux de survie des levrauts en intégrant

l'étude nationale que l'ONCFS a lancé sur ce sujet. En effet, on constate que si le nombre de reproducteurs est stable, la population de lièvres baisse partout par suite d'une disparition importante de jeunes. Notre engagement fait suite à une réunion sur le Causse Comtal animée par Monsieur MAUVY spécialiste du lièvre à l'ONCFS. Le protocole prévoit, en particulier le suivi des populations par contrôle des points au phare (E.P.P.) et non par observation de l'IKA (Indice Kilométrique d'Abondance) jugé moins significatif. On observe ainsi 3 nuits de suite 60 points adéquatement choisis sur le territoire. Ceci plusieurs fois par an. En période de chasse, on analysera les cristallins (à l'IMPCF, dirigé par Jean-Claude RICCI) en vue de déterminer l'âge des lièvres prélevés.

Noter que les comptages, le nombre de renards observés est pratiquement stable, grâce, probablement, aux tirs de printemps.

Le Président GOMBERT dans son rapport moral s'est engagé à proposer au vote un vœu sur l'unification des dates d'ouvertures pour les territoires soumis ou non au plan de chasse compte tenu des problèmes posés sur les bordures. Auparavant les chasseurs devront être éclairés sur l'intérêt ou non de deux dates distinctes.

LAPIN

Les actions concernant le lapin sont, pour le moment, stoppées, les populations de l'aéroport et du Causse Comtal étant insuffisantes pour fournir des animaux de reprise.

Dans l'ensemble, la présence du lapin est médiocre, avec quelques foyers relativement prospères (Millau, Creissels) et aux environs des habitations. Peu de demandes d'autorisations de furetage cette année.

CHEVREUIL

On peut dire que le chevreuil est en « vitesse de croisière » avec cependant plus d'attributions pour la nouvelle saison (8200) contre 7000 environ précédemment. Pas de maladies connues. C'était le cas il y a deux ans dans la vallée du Lot, d'origine probablement parasitaire et que l'on peut supposer dues à des facteurs climatiques.



CERF

Stable ou en légère progression avec des demandes de bracelets identiques. Hors secteur patrimonial, le taux de réalisation du plan de chasse tombe à 60 % ce qui confirme le comportement erratique des grands cervidés hors de leur implantation habituelle.



MOUFLON

Population stable.

SANGLIER

Ce sujet a été largement évoqué dans le rapport moral du Président. Pour le tir d'avant chasse, il est important de bien préciser les consignes de sécurité. Les chasseurs mandatés n'ayant pas toujours eu une formation spécifique comme les Chefs de battue.

PERDRIX ROUGE

Le financement de l'opération PROBIOR arrive à son terme dans le Rougier de Camarès mais les Sociétés ont manifesté l'intention de poursuivre la gestion rigoureuse. Les comptages de printemps sont inférieurs à ceux de l'an dernier et retombent au niveau

de ceux d'il y a deux ans. Avec toutefois une incertitude, la hauteur de la végétation n'ayant pas permis une observation aisée. Le problème fondamental est le faible taux de survie des jeunes. Après avoir lâché 8000 oiseaux, on ne peut pas parler de réussite, malgré le fait d'avoir, à présent, de vrais perdrix rouges sur le terrain et non plus des hybrides.



FAISAN

Depuis 4 ans une expérimentation est en cours sur les communes de Luc et de Flavin, le tir du faisan interdit et la présence aux 100 hectares (2,74 oiseaux cette année) est stable malgré les lâchers de renforcement. A l'écoute, 80 coqs chanteurs. Sur une aire essentiellement herbagée, pauvre en abris, beaucoup de couvées sont prédatées bien qu'on essaie de constituer un maillage de couverts. Noter la densité d'agrainoirs (1 par 10 Ha environ). A ce jour il a été lâché près de 3000 oiseaux et il n'est pas impossible que la densité observée soit celle de l'équilibre naturel. Dans la zone Coupiac-Martrin, la population semble aussi stabilisée (40 coqs chanteurs cette année) malgré la chasse.

CAILLE

Les baguages des males chanteurs se poursuit sur le Larzac et vont reprendre dès l'arrivée des premiers oiseaux. L'an dernier, peut-être suite aux conditions climatiques défavorables, seulement 20 oiseaux ont été capturés et peu de chasseurs ont adressé des ailes à la FDC12. Après avoir travaillé avec l'IMPCF et l'Université

de Barcelone, nous participons désormais à l'étude nationale conduite par l'ONCFS dans 18 zones de baguage en France.

AUTRES MIGRATEURS

Très peu de grives, des bécasses en densités très variables suivant les territoires, avec d'honorables densités homogènes en fin de saison.

EXPERIMENTATION BARRE D'ENVOI

On suppose que le machinisme agricole est une cause non négligeable de la raréfaction du petit gibier. Nous avons mis à disposition de 2 agriculteurs du Lévézou une barre d'envol produisant un effet de peigne 7/8 m en amont du tracteur. Les résultats sont excellents mais la généralisation du procédé est très aléatoire. En première coupe lors de l'ensilage, les agriculteurs cherchent avant tout la rapidité d'exécution avec quelquefois une faucheuse devant le tracteur. Il est évident que seul le désir profond de protéger la faune sauvage peut motiver l'exécutant compte tenu des contraintes. Nous devrons être très très persuasifs.... Malgré cela, le procédé existe et il est semble-t-il parfaitement au point.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site Internet :

<http://www.chasse-nature-midipyrenees.fr> - rubrique : agriculture-et-territoire – actualités
Vous pourrez visionner une vidéo intitulée « **Agrifaune Aveyron barre-d'envol-faune-sauvage** »

CONVENTION RTE/FDC12

Suivant la Convention signée, la FDC12 a pris en charge l'entretien, sur 10 km, sous une ligne THT dans le secteur du GIC sanglier Palanges où pendant 9 ans seront pratiquées des cultures à gibier. La surface est de 10 Ha environ.

TENDELLES ET EFFET « BOUILLEUR DE CRU »

Par arrêté ministériel de 2005 (article 6) les tendelles sont autorisées dans des conditions bien précises :

- Territoire limité (communes caussenardes en Lozère et en Aveyron dont la liste a été arrêtée au 31/12/2004),
- Biotope comportant moins de 30 % d'arbres et d'arbustes,
- Appareil adapté à la libération des oiseaux de petite taille (sensibilité de la tension, cales et échappatoires conformes aux travaux de l'IMPCF),
- Tendeurs agrés ayant pratiqué avant 2005 (193)
- 80 tendelles maxi par tendeur.

Des contrôles ont montré que la capture létale d'oiseaux protégés est marginale : 14 individus de 7 espèces différentes pour 14.500 jours tendelles (équivalant à 145 tendelles pendant 100 jours) et le ministère de l'environnement a considéré comme résolu le problème des espèces protégées.

On notera que le nombre de grives prélevées par saison varie de 12 à 32 par tendeur ; on est en présence d'une chasse traditionnelle ayant très peu d'impact sur la population des turdidés donc parfaitement en adéquation avec la directive européenne « oiseaux » (0,0005 % du tableau national).

Bien entendu, le nombre de tendeurs est en nette diminution et pour la saison 2015-2016, ils n'étaient plus que 78 à pratiquer. Ce qui a conduit les Fédérations des Chasseurs de l'Aveyron et de la Lozère à engager une action pour faire sauter la restriction « bouilleur de cru », qui à terme condamne à la disparition cette pratique traditionnelle.

Dans un premier temps, le Conseil Scientifique local de l'UNESCO Causses-Cévennes a reconnu la valeur patrimoniale et identitaire des tendelles dans le cadre de l'agropastoralisme. C'est peut-être un petit premier pas vers la reconnaissance de la Tendelle par l'UNESCO, comme déjà effectif pour la fauconnerie.

Les deux Fédérations ont engagé une étude menée par un sociologue, Christophe BATICLE qui, après investigations de terrain et recherches bibliographiques a présenté ses travaux à Mende le 29 avril. Assistaient à cette réunion Jean-Pierre POLY Directeur Général de l'ONCFS ainsi que



le responsable de la police de cet organisme, Maître LAGIER l'Avocat de la Fédération Nationale des Chasseurs, André THEROND, Président de la Fédération des Chasseurs de la Lozère, les Directeurs des deux Fédérations, des Administrateurs..... Une nouvelle réunion d'information est prévue le 13 Mai à St André de Vézines pour informer les tendeurs Aveyronnais.

Les travaux de Christophe BATICLE valident la valeur patrimoniale et identitaire de la tendelle dans le cadre des paysages de l'agropastoralisme. Elle est l'aboutissement de la cohabitation de trois constituants naturels des causses :

LA GRIVE, LA LAUZE, LE GENÉVRIER.

Une mesure plaide incontestablement en notre faveur. Après avoir été une « chasse cuisinière » avec collecte dans les villages caussenards et revente dans les villes, la commercialisation des grives est interdite. L'usage de la Tendelle est désormais un choix culturel. Pour avancer dans notre démarche avec l'appui de l'ONCFS confirmé par Jean -Pierre POLY, nous devons nous appuyer sur le fait que les tendeurs sont en adéquation avec les notions de chasseur écologiste selon Sergio Dalla Bernardino.

En ce sens, la traduction de la Tendelle est moderne et les pratiquants ne sont pas traditionalistes.

La Tendelle est un élément de contribution cynégétique à la formulation d'un patrimoine culturel local.

... à suivre.

La biodiversité de ma nouvelle région

Un patrimoine naturel à préserver



13
RÉSERVES
NATURELLES
RÉGIONALES

La biodiversité, c'est la diversité du vivant.

Languedoc Roussillon Midi Pyrénées accueille plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore. Le soutien à la gestion et la création de Réserves Naturelles Régionales, le soutien aux actions de reconquête des trames vertes et bleues, au maintien de la nature ordinaire qui structure nos paysages, le soutien aux actions des PNR, le soutien au tissu associatif actif et en cours de structuration, sont autant d'interventions de la Région qui participent pleinement à la préservation des réservoirs de biodiversité.



LANGUEDOC
ROUSSILLON
LA RÉGION MIDI
PYRÉNÉES

www.regionlrmp.fr

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AVEYRON

9 rue de Rome - BP 711 - 12007 RODEZ Cedex | Tél. 05 65 73 57 20 | E-mail : fdc12@chasseurdefrance.com
Site : www.chasse-nature-midipyrenees.fr/aveyron/

Directeur de Publication : Michel GOMBERT - Tirage : 12500 exemplaires

Conception graphique : Étienne Jammes Graphiste (Luc-la-Primaube) - Impression : Imprimerie du Progrès (Saint-Affrique).

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.